

République Française  
Département du Puy-de-Dôme \* Arrondissement de Thiers \*  
Canton des Monts du Livradois  
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – D 2026 21

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

**PRÉSENTS** : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE, Jennifer MOUSCARDÈS.

**ABSENTS** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Magali DUGAND

**POUVOIRS** : /

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE CARNAVAL DU RPI TRÉZIOUX-SAINT-FLOUR-L'ÉTANG**

Vu la demande formulée par l'association de l'Amicale Laïque des Élèves et Amis des Écoles Publiques Trézioux, Saint-Flour-l'Étang (E.A.E.P.) en date du 09/04/2026 ;

Vu la sollicitation financière de 100,00 € pour la participation au carnaval intergénérationnel ;

Vu la participation de la commune de Trézioux ;

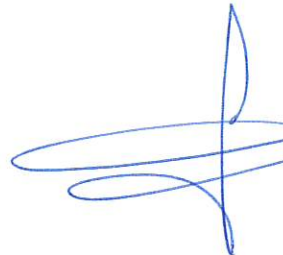
Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'accorder cette participation financière à hauteur de 100 €.

=====

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits*  
*Pour extrait conforme,*

*La secrétaire de séance,*  
*Magali DUGAND.*

*Le Maire,*  
*Christophe DOS SANTOS.*



Publiée le : 14/04/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.